



## Frais de mission des CDD

# Il y aura un 3ème round !

**Mieux vaut être dirigeant grassement logé que CDD sans domicile ! On le sait bien... charité bien ordonnée commence par soi-même, pour les autres qu'importe si le gâteau est moins crémeux... Quand il faut faire des économies, les précaires restent une proie facile !**

Hier la direction a fait preuve de générosité.

**Pour les contrats inférieurs à 1 mois :** retour à un remboursement à hauteur de 74 euros sur justificatifs pour le logement (abandon du forfait de 35 euros) le repas du soir repasse à 14 euros (au lieu de 23), il était tombé à 0 euro depuis le 1er février. A midi, cantine et tickets resto feront l'affaire, frais de mission si reportage à plus de 50 km ou repas résidence si moins de 50 km.

**Pour les contrats supérieurs à 1 mois,** il est proposé le passeport mobilité à 610 euros de forfait mensuel estimant qu'au-delà d'un mois un CDD est à résidence comme un CDI.

**Pour les événements exceptionnels,** retour aux frais spéciaux avec régime dérogatoire mais qui ne sera pas automatique puisque laissé à la discrétion des directions régionales.

Le SNJ a demandé de justifier de telles dispositions qui restent dans leur ensemble discriminatoires, pas question d'accepter un régime à deux vitesses pour des collaborateurs qui effectuent les mêmes tâches.

Le passeport à 610 euros étant une somme inacceptable, le SNJ souhaite qu'une mesure soit prise avec une grille tarifaire et tenant compte, de surcroît, des spécificités des villes.

Le SNJ a demandé concrètement des chiffres pour évaluer les avancées financières significatives que la direction dit effectuer avec ce dispositif dans le cadre de son plan global de rationalisation économique, en rappelant qu'il était impératif de ne pas se tromper de cible. Les déferlantes actuelles de nominations et le millefeuille qui continue de croître pour des strates aux panses bien pleines ont-elles pour vocation d'optimiser la aussi la stratégie d'économie si chère à notre direction ?

La direction a encore besoin de temps pour ajuster ses arrangements d'épiciers et propose une troisième réunion avant 10 jours. En revanche la saisine reste plus que jamais d'actualité.

Paris, 21 février 2017